

La conquête de notre indépendance commerciale, le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, " la dernière de nos grandes libertés politiques ", comme l'a si bien dit Sir Adolphe Chapin, est-ce que ce n'est pas une ample compensation, le retour au centuple du mesquin avantage accordé à l'Angleterre ?

AVANTAGES PÉCUNIAIRES DIRECTS

Mais en retour de la préférence du tarif, Sir Wilfrid a obtenu d'autres avantages, des avantages pécuniaires, directs, qui représentent des millions pour le Canada.

DIMINUTION DU TAUX DE L'INTERET

Jusqu'à l'avènement du gouvernement Laurier, jamais le Canada n'avait pu emprunter en Angleterre à moins de 3 pour 100, tant des deux derniers emprunts de 1892 et 1894 (*Statistical Year-Book*, 1898, p. 443). Dès que Sir Wilfrid Laurier eût annoncé la préférence de tarif accordée aux marchandises anglaises, l'opinion en Angleterre devint si favorable au Canada que l'hon. M. Fielding pût de suite négocier à Londres un emprunt de £2,000,000 ou \$9,733,333 à 2½ pour 100, ou ½ pour 100 moins que les conservateurs n'avaient jamais pu obtenir.

Cette réduction de 3 pour 100 sur \$9,733,333 représente pour le pays une économie de \$48,666 par année et plus de deux millions et demi pour toute la durée de l'emprunt.

Est-ce que c'est rien, comme dit la brochure des conservateurs ?

Pourtant, cela n'est que le commencement des résultats de l'habile politique de Sir Wilfrid Laurier.

Le taux d'intérêt obtenu en 1897 s'appliquera à l'avenir à tous les emprunts que nous ferons en Angleterre. D'ici à 1905 (voir pp. 32 et 33), nous avons à racheter ou renouveler \$35,566,665 de notre vieille dette, soit de \$2,423,333 de 5% et \$33,133,332 de 4%. Aux taux actuels, l'intérêt sur ces emprunts s'élève à \$1,398,998 par année. A 2½ pour 100, taux obtenu et établi par le gouvernement Laurier, l'intérêt ne sera que de \$859,166, ou \$509,832 de moins par année.

Est-ce que cela ne compense pas un peu la préférence de tarif accordée à l'Angleterre ?

INSCRIPTION DE NOS OBLIGATIONS SUR LA LISTE OFFICIELLE

reconnue par la loi, des valeurs qui peuvent être acceptées comme placements sûrs. Le fait d'être inscrit à cette liste augmente de 2 à 3 pour 100 la valeur négociable d'un titre d'emprunt. C'est un privilège considérable, recherché par tous les gouvernements qui ont des emprunts à faire en Angleterre. Les conservateurs, notamment Sir Charles Tupper, ont fait pendant quinze ans des efforts pour obtenir ce privilège et n'ont pu y réussir. Or, ce que le gouvernement impérial avait refusé à Sir John MacDonald, à Sir Charles Tupper et à tous les gouvernements conservateurs, il l'a accordé à Sir Wilfrid Laurier comme marque d'appréciation de sa politi-